

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 2019

Artikel: Un escabeau pour la caisse unique : la curieuse tactique des caisses maladie pour contrer l'initiative
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014221>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faute de moyens, de soutiens et de perspectives, au fil des années leur engagement politique s'est essentiellement limité à exhorter le Conseil fédéral à faire preuve de courage en rouvrant le dossier de l'adhésion.

Une éventuelle évolution du concubinage entre Berne et Bruxelles n'a donc jamais été considérée, à de très rares exceptions près, comme digne d'attention, d'examen, de réflexion et de prospective. C'est à peine exagéré d'affirmer qu'elle est demeurée en dehors du champ de conscience de la classe politique, des milieux économiques et plus encore de l'opinion. Jusqu'à l'été, on cherchait ainsi vainement, dans

les propos alarmistes émanant de l'économie et des milieux proches, la moindre allusion aux relations avec l'UE. Les mises en garde contre les dangers menaçant l'économie portaient uniquement sur les tentatives de la gauche - initiative 1:12, salaire minimum - d'ébrécher le *corpus* libéral d'organisation du marché du travail.

Maintenant que les choses sérieuses se précisent, on se dit qu'il n'aurait peut-être pas été inutile de maintenir, à peu de frais, un modeste courant de pensée non systématiquement négatif et dépréciatif envers la construction européenne, toute décevante qu'elle puisse souvent apparaître, non

exclusivement fondé sur l'hypothétique perspective d'une adhésion et ouvert sur une approche évolutive des relations entre la Suisse et l'Europe. On a en particulier laissé végéter sans ressources le [Nomes](#) (Nouveau mouvement européen suisse), qui avait l'avantage de ne pas représenter uniquement les milieux universitaires.

Ce genre de visions paraît étranger à notre culture politique. Au vu des millions engagés aujourd'hui par les organisations économiques, il apparaît pourtant que, pour les prix de quelques corbeilles de pommes, on aurait pu rendre sur la durée le bilatéralisme et ses enjeux plus visibles et plus compréhensibles.

Un escabeau pour la caisse unique

La curieuse tactique des caisses maladie pour contrer l'initiative

Jean-Daniel Delley - 15 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24948>

Sans surprise, le Parlement a rejeté sèchement l'[initiative pour une caisse maladie unique](#). Le Conseil fédéral avait envisagé de lui opposer un contre-projet. En bref, une réassurance pour les cas coûteux devait contribuer à restaurer une concurrence loyale, les caisses s'adonnant sans vergogne à la sélection des risques; et ces dernières, pour améliorer la transparence de leur fonctionnement, auraient dû séparer juridiquement leurs activités

d'assurance obligatoire et d'assurance complémentaire.

Mais les sociétés d'assurance n'aiment ni la concurrence loyale ni la transparence. Pas moins de cinq motions acceptées par les Chambres ont intimé l'ordre au gouvernement de renoncer à ce contre-projet et d'accélérer la procédure, de manière à ce que l'initiative pour une caisse unique soit présentée rapidement au peuple. Parmi les motionnaires, on retrouve

les porte-parole habituels des assurances: les démocrates-chrétiens Ruth Humbel (AG) et Urs Schwaller (FR), membres du Groupe de réflexion santé du Groupe Mutuel ainsi que le libéral-radical tessinois Ignazio Cassis, président de Curafutura, une faïtière dissidente de santé suisse.

La gouvernance des caisses maladie laisse à désirer: faillite, insolvabilité, rémunérations princières des dirigeants, hausse des primes

sans rapport avec l'évolution des coûts dont a résulté depuis 1996 un trop-perçu de 1,7 milliard au détriment des assurés de neuf cantons.

Pour mettre un peu d'ordre et de transparence dans un secteur qui connaît de fortes concentrations et une concurrence à couteaux tirés, le Conseil fédéral a présenté un [projet de loi](#) de surveillance de l'assurance-maladie sociale. Dorénavant les caisses devront publier leur système de rémunération; l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas) aura compétence pour imposer des baisses de primes, alors qu'aujourd'hui il peut

seulement exiger des hausses lorsqu'il estime que les coûts ne sont pas couverts. Et il pourra ordonner la restitution du trop-perçu.

Le Conseil des Etats a accepté le projet qu'en revanche, au Conseil national, les assureurs ont réussi à bloquer. Une fois de plus, Ruth Humbel et Ignazio Cassis sont montés au front pour relayer le mécontentement de la branche.

Mais le mécontentement risque fort de gagner aussi les rangs des assurés-citoyens et de les inciter à appuyer l'initiative pour une caisse unique.

Certains parlementaires bourgeois l'ont souligné sans réussir à convaincre leurs collègues.

Le combat va maintenant porter sur la date de la votation. Le calendrier pour 2014 a retenu les 28 septembre et 30 novembre. A la première date, les primes pour 2015 ne seront pas encore connues. C'est donc celle que préféreraient les adversaires de l'initiative. Un mois plus tard par contre, les nouvelles primes auront été fixées. Le Conseil fédéral tranchera. Mais, d'ici là, le *lobbying* se fera intense dans les couloirs du Palais fédéral.

Aménagement: les enjeux politiques du projet d'ordonnance fédérale

Pour être efficace, la LAT révisée ne doit pas être appliquée de manière réglementaire, mais faire l'objet d'une négociation politique entre la Confédération et les cantons

Michel Rey - 13 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24933>

Adoptée en mars 2013 par 62,9% des électeurs et tous les cantons, à l'exception du Valais, la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) vise à mettre fin au mitage du territoire et à recentrer le développement de l'urbanisation dans les zones à bâtir existantes.

Le [projet d'ordonnance](#) élaboré par l'Office fédéral du développement territorial (Are), qui concrétise les nouvelles bases légales, a été

mis en consultation. Il n'aurait fait, selon la presse, que des mécontents.

Le débat amorcé lors de la votation de la LAT se poursuit autour de l'ordonnance

Le projet propose une méthodologie pour définir les capacités des zones à bâtir légalisées (zones d'habitation, zones mixtes, etc.) et évaluer les besoins en mètres carrés pour les quinze années à venir,

en fonction des perspectives démographiques et d'emplois. L'Office fédéral a ainsi identifié quatre cantons dont la surface des zones à bâtir est excessive et doit être réduite (JU, NE, SH et VS), sept cantons qui ne peuvent plus augmenter leur surface à bâtir, sauf déclassement compensatoire (BE, FR, GR, NW, TI, UR et ZG); les quinze autres cantons pourront élargir leur surface à bâtir.

A examiner de plus près les